

Notes

Remarque : Les adresses des sites Web figurant ci-dessous étaient valables au moment où le Groupe d'étude a mené ses recherches, de mai à novembre 2002. Certains de ces documents électroniques pourraient devenir inaccessibles après la publication du présent rapport, ou se trouver à une adresse différente. Le Groupe d'étude ne peut être tenu responsable de l'accessibilité de ces documents.

1. Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Guide pour les parents 2002-2003*, 2002, Internet : <<http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/fguide02.pdf>>, et personnel du ministère de l'Éducation.
2. *Ibid.*
3. Les hausses des subventions calculées selon la formule de financement axé sur les besoins des élèves depuis son instauration sont décrites à l'annexe H, note 3.
4. Ontario, ministère de l'Éducation, *op. cit.*, et Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003*, 2002, Internet : <<http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>>.
5. Par exemple, voir Michael Barber, *High Expectations and Standards for All, No Matter What: The Leadership Challenge for a World Class Education Service*, 2002, Internet : <http://www.ncsl.org.uk/index.cfm?pageid=ev_auth_barber>; Michael Fullan, *Change Forces with a Vengeance*, Londres, RoutledgeFalmer, 2002; et l'ouvrage de Charles Ungerleider sur l'avenir de l'éducation publique au Canada, à paraître chez McClelland and Stewart en 2003.
6. La Grande-Bretagne et d'autres territoires ont tiré cette conclusion. Voir Michael Barber, *op. cit.*
7. Dans une conversation que j'ai eue avec lui, Charles Ungerleider a assimilé cette notion à celle d'« efficacité de la production ».
8. Richard F. Elmore, *Bridging the Gap Between Standards and Achievement: The Imperative for Professional Development in Education*, Washington, D.C., Albert Shanker Institute, 2002, p. 5.
9. Fait exception à cette règle la Subvention pour le transport des élèves, qui est fondée sur une allocation qui était versée dans le cadre de l'ancienne formule de financement en vigueur avant 1998. Néanmoins, il est possible de mesurer le coût du transport des élèves et de rajuster la subvention en fonction des coûts réels. Dans ma recommandation de « mettre à jour les coûts repères pour tous les éléments de la formule de financement », j'inclus donc les coûts liés au transport des élèves.
10. Michael Fullan, *Change Forces with a Vengeance*, Londres, RoutledgeFalmer, 2002, p. 18.
11. Par exemple, voir Margaret Norrie McCain et J. Fraser Mustard, *The Early Years Study, Three Years Later: From Early Child Development to Human Development: Enabling Communities*, Toronto, The Founders' Network, 2002, de même que les ouvrages cités dans Équipe de spécialistes de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, *Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage – Rapport de l'Équipe de spécialistes au ministre de l'Éducation et de la Formation*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1997, p. 19.
12. Margaret Norrie McCain et J. Fraser Mustard, *op. cit.*
13. Cité par David Crane dans « By failing children, we fail ourselves », *Toronto Star*, 20 octobre 2002.
14. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.
15. Équipe de spécialistes de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, *Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage – Rapport de l'Équipe de spécialistes au ministre de l'Éducation et de la Formation*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1997, p. 10.
16. L'allocation au titre de l'ALF est fondée non pas sur des données sur trois ans mais plutôt sur un calcul fait en tenant compte de trois facteurs : un niveau de service de base, un facteur d'« assimilation » et le coût par unité scolaire. Pour plus de précisions sur les programmes d'ALF et de PDF et sur ceux d'ESL/ESD, voir Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé*

sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003, 2002, Internet : <<http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>>, p. 19-22.

17. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.
18. Voir Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003*, 2002, Internet : <<http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>>, p. 19-22.
19. Canada, Commission royale sur les peuples autochtones, *Vers un ressourcement*, rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, vol. 3, chap. 5 (« L'éducation »), Ottawa, la Commission, 1996, p. 489-490.
20. Équipe de spécialistes de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (Ontario), *Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage – Rapport de l'équipe de spécialistes au ministre de l'Éducation et de la Formation*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1997, p. 7.
21. Les conseils scolaires de langue française, qui se trouvent dans des régions où la majorité de la population est de langue anglaise, luttent constamment contre l'assimilation de leurs élèves dans la culture anglophone.
22. Les définitions de petite école élémentaire et de petite école secondaire aux fins de la formule de financement se trouvent dans Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003*, 2002, Internet : <<http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>>, p. 25 (dans la section « Subvention pour raisons d'ordre géographique »).
Les pages 7 et 8 de ce document (« Subvention de base ») décrivent le calcul effectué pour déterminer le financement de base affecté aux écoles. Cette section montre que la formule de financement prévoit 2,75 directrices ou directeurs d'école par tranche de 1 000 élèves au palier élémentaire. Ainsi, pour financer une directrice ou un directeur d'école, une école élémentaire doit compter au moins 364 élèves (1 000 / 2,75). D'après les données actuelles, les écoles élémentaires comptent en moyenne 340 élèves, et plus de 60 p. 100 d'entre elles ont moins de 364 élèves.
Au palier secondaire, la formule prévoit 1,1 directrice ou directeur d'école par tranche de 1 000 élèves; il faut donc au moins 909 élèves (1 000 / 1,1) afin d'obtenir le

financement nécessaire pour une directrice ou un directeur. D'après les données actuelles, les écoles secondaires comptent en moyenne 847 élèves, et plus de 55 p. 100 d'entre elles ont moins de 909 élèves.

23. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.
24. « En 1998, on a recueilli des renseignements détaillés sur chaque école de la province par l'entremise du Système d'inventaire des installations scolaires. Ces renseignements ont servi à déterminer la capacité des écoles élémentaires et secondaires de chaque conseil, de façon uniforme dans toute la province », lit-on dans le document technique du ministère de l'Éducation sur la Subvention pour les installations destinées aux élèves. Cette capacité « évaluée » peut être rajustée dans certaines circonstances, notamment lorsqu'un conseil scolaire vend une école. En 2001-2002, la formule a été modifiée afin de permettre aux conseils scolaires qui n'avaient pas droit à de nouvelles places de recevoir un financement pour « faire face aux contraintes substantielles et persistantes dues à l'effectif de certaines écoles ». Voir Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Subventions pour les installations destinées aux élèves 2002-2003*, 2002, Internet : <<http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203pupilacc.pdf>>, p. 3-5.
25. Le chapitre 2 du présent rapport décrit les contraintes en matière de financement avec lesquelles doivent composer les conseils scolaires.
26. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.
27. Ces organismes comprennent la Society for College and University Planning, l'American Public Works Association et l'Association canadienne du personnel administratif universitaire. Voir également Toronto District School Board, *Facility Review and Assessment, Executive Summary*, Toronto, le Conseil, 2002, qui contient des renseignements sur les coûts de réfection cycliques.
28. Ce montant de 266 millions de dollars a été calculé de la façon suivante. Pour 2002-2003, l'allocation initiale était de 241 millions de dollars. Dans le budget de

- mai 2002, le gouvernement a annoncé qu'il affecterait 25 millions de dollars de plus à la réfection des écoles, somme que le ministère de l'Éducation a maintenant ajoutée au montant de 241 millions de dollars, ce qui donne un total de 266 millions de dollars.
29. L'initiative visant à évaluer les besoins en matière de réfection des écoles permettra d'obtenir suffisamment de données pour calculer un indice d'état des installations (IEI) pour chaque école et conseil scolaire ainsi que pour l'ensemble du système d'éducation. L'IEI est le coût estimatif des travaux d'entretien et de réfection divisé par la valeur de remplacement de l'école. Par exemple, si la valeur de remplacement d'une école est de 10 millions de dollars et si le coût estimatif des travaux d'entretien et de réfection est de 1,5 million de dollars, l'IEI est de 0,15.
 30. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.
 31. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.
 32. L'allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif est établie selon une échelle dégressive, les montants les moins élevés étant affectés aux élèves du palier secondaire. Pour des précisions, voir Ontario, ministère de l'Éducation, *Financement axé sur les besoins des élèves : Document technique 2002-2003*, 2002, Internet : <<http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/f0203tech.pdf>>, p. 13.
 33. Le Groupe de travail sur l'AAS, constitué par le ministère, se compose de représentantes et de représentants du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté, d'associations de conseillères et conseillers scolaires, d'associations d'agentes et agents de supervision, d'administratrices et administrateurs supérieurs et de groupes de parents.
 34. Ontario, Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario, *Rapport annuel 2001*, 2001, Internet : <http://www.gov.on.ca/opa/french/ar01t2_fr.htm>, p. 142-144.
 35. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.
 36. Ce montant est une estimation fondée sur les mises à jour des coûts repères jusqu'en août 2002. Si nous nous fondions sur les mises à jour jusqu'en août 2003, nous aurions un montant encore plus élevé que je ne peux cependant estimer, car il m'est impossible de prévoir l'issue des négociations en cours sur les salaires et les avantages sociaux, qui pourraient se répercuter sur le financement pour 2002-2003.
 37. Dans son site Web situé à <<http://www.cosn.org>>, l'organisme américain Consortium for School Networking (CoSN) propose des renseignements (en anglais) sur une variété de sujets liés à la technologie de l'information et des communications, ainsi que sur la notion de coût total de l'acquisition.
 38. Selon le budget de l'Ontario de 2002, 17 millions de dollars seront affectés sur deux ans à l'évaluation des besoins en matière de réfection des écoles (il s'agit de l'initiative mentionnée plus haut dans ce chapitre et dans la note 29, ci-dessus). Ces fonds permettront notamment à chaque conseil scolaire d'acquiescer un logiciel standard de gestion des biens.